



Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024

ID : 071-217104637-20240711-2024040-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2024 041

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du 11 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

**Etaient présents** : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Nombre de membres en  
exercice : 13

**Étaient absents excusés** : BRESCIANI Pascal, pouvoir à BASSEUIL Roland  
JONON Corinne, pouvoir à MARTIN Claire  
LAROCHE Lucas

Nombre de membres  
présents : 10

**Secrétaire de séance** : LAMBOROT Cécile

Date de convocation :  
05/07/2024

**Secrétaire de Mairie** : BONNETAIN Ingrid

**OBJET** : Création d'un poste d'adjoint technique  
en contrat à durée déterminée du 30/08/2024 au 04/07/2025  
à raison de 30.23h hebdomadaires.

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'adjoint technique affecté à l'école, à la garderie périscolaire et à la cantine scolaire est arrivé à expiration le 05 juillet 2024 et que dans la mesure où la quatrième classe de l'école « La Petite Trousse » est maintenue, il convient de le renouveler.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de maintenir ce poste et de l'annualiser sur 10 mois. Il crée donc le poste du 30/08/2024 au 04/07/2025 à 30.23 heures hebdomadaires.

*NB : [ [4.5h de pré-rentree le vendredi 30 août 2024 + (32h x 36 semaines d'école)] / (1607 x 10 mois /12 mois) ] x 35h = 30.23h/semaine*

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 11/07/2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Jean-Luc CHANUT.